

Image not found or type unknown



conge parental suivi par un conge sabbatique

Par **framboise**, le **19/04/2011** à **11:38**

Bonjour

J ai travaille 7,5 ans dans la meme entreprise avant de prendre un un premier conge parental d une duree de 2 ans, suivi par un second conge parental d une duree de 3 ans (donc ma duree totale d absence se monte a 5 ans).

J arrive a la fin de ce second conge parental et je souhaite le faire suivre par un conge sabbatique d un an.

Est ce que mon employeur a le droit de me refuser cette demande de conge ?

Merci par avance pour votre reponse

Cordialement

Framboise

Par **micpaq**, le **19/04/2011** à **11:57**

BOnjour,

Votre employeur ne peut refuser le congé sabbatique dès lors que vous réunissez les conditions d'ancienneté pour l'obtenir (voir [fiche](#)), mais il peut reporter la date de départ.

Par **framboise**, le **19/04/2011** à **12:07**

Merci beaucoup pour votre reponse !

Framboise

Par **P.M.**, le **19/04/2011** à **13:44**

Bonjour,

Si l'on lit bien le dossier, l'employeur peut aussi le refuser :

[citation]**Quelle peut être la réponse de l'employeur ?**

L'employeur informe le salarié par lettre recommandée avec accusé de réception, soit de son accord, soit du report du congé, **soit de son refus, qui doit être motivé.**[/citation]

Par micpaq, le 19/04/2011 à 14:21

EXACT

C'était pour voir si tout le monde lisait bien les fiches !

Par P.M., le 19/04/2011 à 14:37

Non seulement les fiches mais le Code du Travail aussi...